

**PROCES-VERBAL DE CLASSEMENT DE REACTION AU FEU
D'UN MATERIAU PREVU A L'ARTICLE 5 DE L'ARRÊTE DU 21 NOVEMBRE 2002**

Délivré en extension du PV n°23-01059 L , valable jusqu'au 12 mai 2028 date de fin de validité du 1er PV

PROCES-VERBAL N° 23-01059-2 L

et 0 annexe(s) de 0 pages

MATERIAU présenté par : CTN
SENIA 604
94667 ORLY Cedex
France

MARQUE COMMERCIALE : POLYTEX M1
FIRETECH M1

DESCRIPTION SOMMAIRE : Tissu 100% polyester FR ignifugé dans la masse
Masse surfacique nominale : 105 g/m²
Epaisseur nominale : 0.25 mm
Coloris : Divers

RAPPORT D'ESSAI : N° 23-01059 E1V1 du 12 mai 2023

NATURE DES ESSAIS : Brûleur électrique
Propagation de flamme
Essai pour matériaux fusibles

CLASSEMENT :

M1

**Classement valable pour toute application pour laquelle le produit n'est pas soumis
au marquage CE des Produits de Construction.**

DURABILITE du classement (Article 5 de l'annexe 2) : non limitée a priori.

Compte tenu des critères résultant des essais décrits dans le rapport d'essai annexé. Ce document atteste uniquement des caractéristiques de l'échantillon soumis aux essais et ne préjuge pas des caractéristiques de produits similaires. Il ne constitue donc pas une certification de produits au sens de l'article L.433-3 l'Ordonnance n°2016-301 du 14 mars 2016 relative au code de la consommation

NOTA : Sont seules autorisées les reproductions intégrales et par photocopie du présent procès-verbal de classement ou de l'ensemble procès-verbal de classement et rapport d'essai annexé.

A Lyon, le 16 mai 2023



Olivier PALLAS
Ingénieur Tests et Essais